

Prestations 2018

HOSPITALISATION

Frais de Séjour médical et chirurgical	80%
Honoraires chirurgien, anesthésiste	80%
Actes Techniques médicaux	80%
Forfait Journalier Hospitalier Maladie Chirurgie (20 €/jour)	+
Forfait Journalier Hospitalier Psychiatrie (15 €/jour)	
Forfait Confort - TV, Internet, Téléphone Limité à 300 €/an. Prise en charge à partir du 3ème Jour d'hospitalisation (1)	+
Chambre Particulière (hors psychiatrie, rééducation, convalescence) (4) (6)	+

TRANSPORT

Transport accepté par la sécurité sociale

SOINS COURANTS

Consultations, visites (généraliste, spécialiste)
Analyses médicales, Laboratoires
Actes Techniques médicaux
Auxiliaires Médicaux : infirmiers, kinés...

PHARMACIE

Médicaments remboursés par la sécurité sociale à 65%
Médicaments remboursés par la sécurité sociale à 30%
Médicaments remboursés par la sécurité sociale à 15%

DENTAIRE

Soins Dentaires / Consultations
Prothèses Dentaires acceptées par la Sécurité sociale
Orthodontie

OPTIQUE

Lunettes et lentilles acceptées par le régime obligatoire
Forfait annuel Verres et/ou Monture SIMPLE par personne protégée (3 premières années) (5)
Forfait annuel Verres et/ou Monture SIMPLE-COMPLEXE par personne protégée (5)
Forfait annuel Verres et/ou Monture COMPLEXE -TRES COMPLEXE par personne protégée (5)
Bonus fidélité Après la 3ème année (3)
Forfait Annuel Lentilles

APPAREILLAGE, AUTRES PROTHESES

Prothèses Auditives
Orthopédie, prothèses médicales diverses

MEDECINE DOUCE

Forfait Annuel Ostéopathie par an et par personne (2)

BIEN ETRE ET PREVENTION

Forfait Annuel Contraception féminine et masculine (1)
Forfait Arrêt Tabac / Sevrage Tabagique (1)
Forfait EthyloTest (Annuel)
Vaccins et Rappels (acceptés par la sécurité sociale)
Vaccins Anti-grippe
Détartrage Annuel complet (2 fois par an)

AUTRES SERVICES

Mutuelle Catalane Assistance 24h/24 7j/7
Tiers Payant - National
Fond de Secours Exceptionnel

Base
Sécurité
sociale

CONFORT

Remboursements de La Mutuelle Catalane

		100%
		100%
		100%
	+	100% Frais Réels illimités
	+	100% Frais Réels illimités
	+	10€ /jour (30 jours/an)
	+	25€/jour
	65%	100%
	70%	100%
	70%	100%
	60 à 100%	100%
	60%	100%
	65%	100%
	30%	100%
	15%	50%
	70%	100%
	70%	100%
	100%	100%
	60%	100%
	+	75 €
	+	125 €
	+	200 €
	+	20 €
	+	50 €
	60%	100%
	60%	100%
	+	50 €
	+	70 €
	+	50 €
	+	25 €
	65%	100%
	-	FRAIS REELS
	70%	100%
	+	OUI
	+	OUI
	+	OUI

COTISATION MENSUELLE

19,50 € /mois

TOURNEZ S'IL VOUS PLAÎT.../...

L'ensemble des taux tient compte du remboursement du régime obligatoire et du régime complémentaire Mutuelle Catalane dans la limite des frais engagés.

Le maintien du tarif des cotisations est dépendant de l'inflation et des taxes que nous répercutons sur nos tarifs.

(1) Sur présentation de la facture acquittée.

(2) Prestations remboursées sur présentation de facture dans la limite des frais engagés. Le praticien doit être référencé comme professionnel de la discipline pratiquée.

(3) Trois ans d'ancienneté sur la même garantie uniquement valable sur le premier niveau de pris en charge de 75€ /an.

(4) Prise en charge de la chambre particulière limitée à 120 jours/an.

(5) Sur présentation de la facture acquittée et de l'ordonnance. En accord avec le décret fixé par l'Etat du 18/11/2014 N°2014-1374 : l'équipement optique est désormais remboursé tous les deux ans sauf prescription médicale au motif de changement de corrections. La monture est limitée à 150 €. L'équipement est déterminé simple, complexe ou très complexe selon les caractéristiques de corrections fixées au décret. Seule une ordonnance d'un ophtalmologue est acceptée. Les équipements solaires, cassés ou perdus ne sont pas pris en charge dans la garantie.

(6) Le dernier jour de chambre particulière n'est pas pris en charge par la Mutuelle

Dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie, ne sont pas pris en charge :

- la participation d'1 € (au 01/01/06) sur les actes médicaux, consultations et actes de biologie,
- la majoration de participation de 40 % (au 01/02/09) en cas de non respect du parcours de soins,
- la franchise de 0,50 € (au 01/01/08) sur les boîtes de médicaments et les actes paramédicaux,
- la participation de 2 € (au 01/01/08) sur les transports sanitaires.

Cette garantie ne peut être souscrite que par une personne étudiante (apprenti, étude supérieure) âgée de 16 à 30 ans.

**LA MUTUELLE
CATALANE**

Optez pour une mutuelle plus humaine

GARANTIE CONFORT ETUDIANTE

GARANTIE CONFORT au 01/01/2018

www.mutuelle-catalane.com

20 avenue de Grande Bretagne 66029 Perpignan Cedex Tel 06 68 34 55 57 contact@mutuelle-catalane.com